



COMMUNIQUE DE PRESSE du 5 janvier 2018

Le 10 octobre dernier la LPO (Ligue pour la protection des oiseaux), EDF et la DREAL Nouvelle-Aquitaine renouvelaient leur convention de partenariat au Muséum de Toulouse. Cette convention cadre prévoit de mettre en œuvre des mesures de préservation du Gypaète barbu et du Vautour percnoptère. Ces deux espèces menacées bénéficient de plans nationaux d'actions pilotés par la DREAL Nouvelle-Aquitaine. Les déclinaisons concrètes de cette convention cadre ne se sont pas faites attendre. Trois conventions d'application locale en faveur du Gypaète barbu vont être signées en partenariat avec le Parc national des Pyrénées et Nature Midi-Pyrénées le 10 janvier prochain à 14h30 au siège du Parc national des Pyrénées à Tarbes et déclinent très concrètement les principes généraux de la convention cadre.

Ainsi les sept couples de Gypaète barbu concernés par les activités des installations hydrauliques des Groupement d'Usines de Luz Pragnères, d'Arrens-Marsous et de Campan sont désormais pris en compte dans la gestion courante de ces établissements.

Le Gypaète barbu est en effet une espèce très sensible au dérangement pendant sa période de reproduction. Des zones et périodes de sensibilité ont donc été définies. Suivant les années, les oiseaux peuvent occuper des aires différentes. Le suivi de reproduction de ces couples est assuré en vallée de Luz et en Val d'Azun par les agents du Parc national des Pyrénées et en Vallée de Campan par Nature Midi-Pyrénées. En début de saison de reproduction, début novembre, toutes les zones de sensibilité potentiellement occupées par les oiseaux sont activées. Les agents du Parc et bénévoles de Nature Midi-Pyrénées suivent très précisément la reproduction de manière à identifier les zones choisies par les couples. Dès que les zones de reproduction sont connues, les zones non occupées sont désactivées. Jusqu'à l'envol de l'unique poussin de l'année, les activités hydrauliques seront alors adaptées sur les zones restant actives : les hélicoptères, par exemple, devront éviter, sauf cas de force majeure, tout survol au sein de la zone de sensibilité active, et ce jusqu'au 15 août. Si les personnes en charge du suivi font le constat d'un échec de reproduction en cours de période, les mesures de conservation peuvent alors être levées suivant les sites.

Pour assurer le succès de ces mesures, une communication réactive entre les partenaires et une souplesse dans les mesures conservatoires sont nécessaires. Aussi une information régulière sur l'état d'avancement de la reproduction est prévue, un outil de gestion en ligne des zones de sensibilité actives et non actives est animé par la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Enfin, des sessions de formation sur le Gypaète barbu et les autres enjeux environnementaux du massif sont prévues au bénéfice de tous les agents des activités hydrauliques d'EDF des Groupements d'usine signataires. Un bon moyen pour chaque agent d'inscrire les mesures conservatoires d'EDF dans le contexte global de la préservation des espèces fragiles et menacées dans les Pyrénées.

A ce jour, quatre conventions d'application locale ont déjà été signées, d'autres seront prochainement signées dans d'autres vallées pyrénéennes où Gypaètes barbues et activités hydrauliques coexistent, désormais durablement...

Contact Presse :

LPO Pyrénées Vivantes, Gwénaëlle Plet. Tel : 06 76 82 40 56 contact@pouredspyreneesvivantes.fr. Plus d'infos : www.pouredspyreneesvivantes.fr

Parc National des Pyrénées, Caroline Bapt. Tel : 05 62 54 16 74 / 06 30 15 99 39
pnp.bapt@espaces-naturels.fr. Plus d'infos : www.pyrenees-parcnational.fr